

DIALOGUE THÉOLOGIQUE

Communiqué

"La II^e réunion plénière de la Commission mixte du dialogue théologique entre l'Église orthodoxe et les Églises orientales orthodoxes a eu lieu au monastère Anba Bishoy, Wadi-el-Natroun d'Égypte du 20 au 24 juin 1989.

Les représentants officiels des deux familles d'Églises se sont réunis pendant quatre jours dans une atmosphère de chaleureuse cordialité et de fraternité chrétienne en la maison réservée aux invités de la résidence patriarcale dans ce même monastère, et ont apprécié l'hospitalité généreuse et la sollicitude du pape et patriarche copte d'Alexandrie Shénouda et de son Église.

Sa Sainteté le pape et patriarche Shénouda a prononcé une allocution à la séance inaugurale de la réunion et a invité les participants à trouver le moyen de restaurer la communion entre les deux familles d'Églises en dialogue. Les participants sont allés au Caire pour écouter l'homélie que le pape Shénouda adresse chaque semaine à des milliers de fidèles dans la grande cathédrale de la ville. Plus tard, le pape Shénouda a reçu les convenus dans sa résidence.

Les vingt-trois délégués venaient de treize pays et représentaient treize Églises. Le thème principal des discussions était le rapport de la sous-commission mixte composée de six théologiens sur les problèmes de terminologie et d'interprétation actuelle des dogmes christologiques. Les séances étaient coprésidées par Son Éminence le métropolitain Damaskinos de Suisse et Sa Grâce l'évêque Bishoy de Damiette. Dans sa réponse au pape Shénouda le métropolitain Damaskinos lança un appel aux participants pour dépasser les difficultés causées par les différences de formulation. Les mots, dit-il, doivent servir et exprimer l'essence des choses, qui reste toujours notre recherche commune en vue de restaurer la pleine communion. Cette division est une anomalie, une plaie saignante dans le Corps du Christ, une plaie qui, selon Sa volonté que nous servons humblement, doit être guérie".

Un petit groupe de rédaction formé par le métropolitain Paulos Mar Gregorios de New Delhi, le professeur Vlassios Phidas, le Rév. Professeur Jean Romanides, le professeur Ivan Dimitrov et monsieur Joseph Morris Faltas rédigea une brève déclaration de foi basée sur le rapport de la sous-commission mixte, dans laquelle étaient exprimées les convictions christologiques communes des deux côtés.

Cette déclaration, après quelques modifications, fut adoptée par la Commission mixte.

Elle sera transmise à nos Églises pour être approuvée comme l'expression de notre foi commune sur le chemin vers la restauration de la pleine communion entre nos deux familles d'Églises.

Déclaration approuvée

Nous avons hérité de nos pères en Christ l'unique foi et la tradition apostolique bien que, en tant qu'Églises, nous ayons été séparées pendant des siècles. Comme deux familles d'Églises orthodoxes qui ne jouissent plus depuis longtemps de la communion réciproque nous prions maintenant Dieu en Qui nous mettons notre confiance, de restaurer cette communion sur la base de la commune foi apostolique de l'Église indivise des premiers siècles que nous confessons dans notre commun Credo. Ce qui suit est une simple déclaration, rédigée dans un esprit de piété, de ce que nous croyons, toujours sur le chemin de la restauration de la communion entre nos deux familles d'Églises orthodoxes.

Tout au long de nos discussions nous avons trouvé notre terrain d'entente dans la formule de notre Père commun saint Cyrille d'Alexandrie : *mia physis* (hypotasis) *tou Theou Logou sesarkomeni*, ainsi que dans son affirmation qu'il "suffit pour la confession de notre vraie et irréprochable foi de dire et de confesser que la sainte Vierge est Théotokos" (Hom. 15, cf. Ep. 39).

Il est vraiment grand le merveilleux mystère du Père, du Fils et du Saint-Esprit : un seul vrai Dieu, une ousia en trois hypostases ou trois personnes. Que le nom du Seigneur notre Dieu soit béni pour toujours.

Il est grand également le mystère ineffable de l'Incarnation de notre Seigneur Jésus-Christ pour nous et pour notre salut.

Le Logos, éternellement consubstantiel avec le Père et le Saint-Esprit dans sa Divinité, est devenu chair dans les derniers jours par le Saint-Esprit et la bienheureuse Vierge Marie, la Théotokos, et est ainsi devenu homme, consubstantiel avec nous dans son humanité mais sans péché. Il est en même temps vrai Dieu et vrai Homme, parfait dans sa Divinité, parfait dans son Humanité. Du fait que celui qu'elle porta dans son sein était en même temps pleinement Dieu et pleinement humain nous appelons la bienheureuse Vierge Théotokos.

Lorsque nous parlons de l'hypostase une et composite (*synthetos*) de notre Seigneur Jésus-Christ, nous ne voulons pas dire qu'en Lui s'unissent une hypostase divine et une hypostase humaine. Nous voulons dire que l'une et éternelle hypostase de la Deuxième Personne de la Trinité a assumé notre humaine nature créée, dans un acte l'unissant à sa propre divine nature increée pour former ensemble un réel être divino-humain uni inséparablement et sans confusion, les natures étant distinguées l'une de l'autre uniquement dans la contemplation (*theoria*).

L'hypostase du Logos avant l'incarnation n'est évidemment pas composite, ni même avec sa nature divine. La même hypostase, distincte de la nature, du Logos incarné n'est pas non plus composite. L'unique personne (*prosopon*) théandrique de Jésus-Christ est une hypostase éternelle qui a assumé la nature humaine dans l'Incarnation. C'est pour cela que nous appelons cette hypostase composite, en raison des natures

qui sont unies afin de former une unité composite. Le vrai problème n'est pas de savoir si nos Pères utilisaient toujours les termes physis et hypostasis de manière interchangeable et confondaient l'un avec l'autre. Car le terme hypostasis peut être utilisé pour désigner aussi bien la personne distincte de la nature que la personne avec la nature, car une hypostase n'existe en fait jamais sans une nature.

C'est cette même hypostase de la Deuxième Personne de la Trinité, engendrée de toute éternité par le Père, qui, dans ces derniers jours, devint un être humain et naquit de la Vierge bienheureuse. C'est là le mystère de l'union hypostatique que nous confessons dans une humble adoration – l'union réelle du divin avec l'humain, avec tous les traits propres et toutes les fonctions de la divine nature incréée, y compris la volonté naturelle et l'énergie naturelle, unies inséparablement et sans confusion à la nature humaine créée avec tous ses traits propres et toutes ses fonctions, même la volonté naturelle et l'énergie naturelle. C'est le Logos incarné qui est le sujet de tout "vouloir" et de toute action de Jésus-Christ.

Nous sommes d'accord pour condamner les hérésies néstorienne et euthychienne. Nous ne séparons ni ne divisons la nature humaine dans le Christ de Sa nature divine, ni, non plus, nous pensons que la première a été absorbée par la dernière et ainsi aurait cessé d'exister.

Les quatre expressions employées pour décrire le mystère de l'union hypostatique appartiennent à notre tradition commune – sans confusion (*asynchytoss*), sans changement (*atreptôs*), sans séparation (*achôristos*) et sans division (*adiairetos*). Ceux parmi nous qui parlent de deux natures dans le Christ ne nient pas par là leur inséparable et indivisible union ; ceux d'entre nous qui parlent d'une nature divinohumaine unie en Christ ne nient pas la présence dynamique continue en Christ du divin et de l'humain, sans changement ni confusion.

Notre accord mutuel n'est pas limité à la christologie, mais embrasse toute la foi de l'Église une et indivisible des premiers siècles. Nous sommes d'accord également sur la façon de comprendre la Personne et l'Action de Dieu, le Saint-Esprit qui procède du Père seul, et est toujours adoré avec le Père et le fils.

Episkepsis, n° 422 du 1^{er} juillet 1989

- Les documents approuvés par la commission mixte de dialogue théologique entre l'Église orthodoxe et les Églises orientales orthodoxes

ULTIMES DÉCLARATIONS ET RECOMMANDATIONS AUX ÉGLISES

La première Déclaration commune sur la Christologie, adoptée par la commission mixte de dialogue théologique entre l'Église orthodoxe et les Églises orientales orthodoxes lors de notre rencontre historique au monastère Anba Bishoy, en Égypte, du 20 au 24 juin 1989, constitue la base de cette deuxième Déclaration commune sur les affirmations suivantes de notre foi commune et de son interprétation, et des recommandations quant aux mesures à prendre pour la communion de nos deux Églises en Jésus-Christ notre Seigneur qui a prié pour "que tous soient un".

1. Les deux familles sont d'accord de condamner l'hérésie eutychienne. Toutes les deux confessent que le Logos, la deuxième Personne de la sainte Trinité, seul à être né du Père avant les siècles et consubstantiel à Lui, s'est incarné et est né de la Vierge Marie, la Théotokos ; pleinement consubstantiel à nous, homme parfait avec une âme, un corps et une intelligence (*nous*) ; Il a été crucifié, est mort, fut enterré et ressuscita des morts le troisième jour, monta vers le Père céleste, où Il est assis à la droite du même Père comme Seigneur de toute la Création. À la Pentecôte, par la venue de l'Esprit Saint, Il manifesta l'Église comme son Corps. Nous attendons sa deuxième venue dans la plénitude de sa gloire, conformément aux Écritures.
2. Les deux familles condamnent l'hérésie nestorienne et le cryptonestorianisme de Théodoret de Cyrus. Elles sont d'accord qu'il n'est pas suffisant de dire simplement que le Christ est consubstantiel à Son Père et à nous, Dieu par nature et Homme par nature ; il faut affirmer également que le Logos, Lequel est Dieu par nature, devint Homme par nature, par Son incarnation dans la plénitude du temps.
3. Les deux familles acceptent que l'Hypostase du Logos devint composite (*synthetos*) en unissant à Sa nature divine incréée avec sa volonté et son énergie naturelles, qu'Il a en commun avec le Père et le Saint-Esprit, la nature humaine créée qu'Il assumait par l'incarnation et fit sienne avec sa volonté et énergie naturelles.
4. Les deux familles acceptent que les natures, avec leurs propres énergies et volontés, sont unies hypostatiquement et naturellement sans confusion, sans changement, sans division et sans séparation, et qu'elles sont distinguées seulement dans la pensée (*ti theoria moni*).
5. Les deux familles acceptent que Celui qui veut et agit est toujours l'unique Hypostase du Logos incarné.
6. Les deux familles acceptent de rejeter les interprétations de conciles qui ne sont pas pleinement d'accord avec le Hosios du III^e Concile Œcuménique et la lettre (433) de Cyrille d'Alexandrie à Jean d'Antioche.
7. Les orthodoxes acceptent que les orientaux orthodoxes continueront à maintenir leur terminologie cyrillienne traditionnelle "une nature du Logos incarnée" (*mia physiotou Logou Theou ensarkomeni*), puisqu'ils reconnaissent la double consubstantialité du Logos niée par Eutychès. Les orthodoxes aussi utilisent cette terminologie. Les orientaux orthodoxes acceptent que les orthodoxes emploient à juste titre la formule des deux natures, puisqu'ils reconnaissent que la distinction est "uniquement en pensée" (*ti theoria moni*). Cyrille interpréta correctement cet usage dans sa lettre à Jean

d'Antioche et dans ses lettres à Acacius de Melitène (PG 77, 184-201), à Euloge (PG 77, 224-228) et à Succensus (PG 77, 228-245).

8. Les deux familles reçoivent les trois premiers conciles œcuméniques qui forment notre héritage commun. Quant aux quatre conciles ultérieurs de l'Église orthodoxe, les orthodoxes affirment que, pour eux, les points 1-7 susmentionnés sont aussi l'enseignement de ces quatre conciles ultérieurs, alors que les orientaux orthodoxes considèrent cette affirmation des orthodoxes comme leur propre interprétation. Dans ce sens, les orientaux orthodoxes répondent positivement à cette affirmation.

Par rapport à l'enseignement du VII^e Concile Œcuménique de l'Église orthodoxe, les orientaux orthodoxes acceptent que la théologie et la pratique de la vénération des icônes enseignées par ce concile sont en accord fondamental avec l'enseignement et la pratique des orientaux orthodoxes depuis les temps anciens, bien avant la convocation du concile, et qu'à cet égard il n'y a pas de désaccord entre nous.

9. À la lumière de notre déclaration commune sur la Christologie et des affirmations communes susmentionnées, nous avons maintenant clairement compris que nos deux familles ont toujours loyalement gardé la même et authentique foi christologique orthodoxe, et ont maintenu la continuité ininterrompue de la tradition apostolique, bien qu'elles aient pu utiliser des termes christologiques de manière différente. C'est cette foi commune et cette loyauté continuelle à la tradition apostolique qui doivent être la base de notre unité et communion.

10. Les deux familles acceptent que tous les anathèmes et les condamnations du passé qui maintenant nous divisent doivent être levés par les Églises pour que le dernier obstacle à la pleine unité et communion de nos deux familles puisse être té par la grâce et la puissance de Dieu. Les deux familles acceptent que la levée des anathèmes et des condamnations sera basée sur le fait que les conciles et les pères précédemment anathématisés ou condamnés ne sont pas hérétiques.

Nous recommandons donc à nos Églises les démarches pratiques suivantes

A. Les orthodoxes devront lever tous les anathèmes et les condamnations contre tous les conciles et les Pères orientaux orthodoxes qu'ils ont prononcés dans le passé.

B. Les orthodoxes orientaux devront simultanément lever tous les anathèmes et les condamnations contre tous les conciles et les Pères orthodoxes qu'ils ont prononcés dans le passé.

C. La manière selon laquelle les anathèmes auront à être levés doit être décidée par les Églises individuellement.

Confiants en la puissance du Saint-Esprit, l'Esprit de vérité, d'unité et d'amour, nous soumettons cette déclaration commune et ces recommandations à nos vénérables Églises pour examen et suite conséquente, priant pour que ce même Esprit nous conduise à l'unité pour laquelle notre Seigneur a prié et prie".

signatures).

(Suivent les

II. RECOMMANDATIONS SUR LES QUESTIONS PASTORALES

La commission mixte de dialogue théologique entre l'Église orthodoxe et les Églises orientales orthodoxes, au cours de sa réunion du 23 au 28 septembre 1990 au Centre orthodoxe du Patriarcat Œcuménique, reçut un rapport rédigé par la sous-commission pastorale mixte qui s'était réunie au faciliter l'accès réciproque à leurs services dans des cas spéciaux où l'une d'entre elles serait privée de tels moyens.

8. Là où éclatent des conflits entre Églises de nos deux familles par exemple

- a) mariages célébrés dans l'une et annulés par l'évêque de l'autre ;
- b) mariages mixtes célébrés dans l'une par opposition à l'autre ;
- c) enfants nés dans de tels mariages, forcés de s'intégrer dans l'une à l'exclusion de l'autre – les Églises impliquées devraient parvenir à des accords bilatéraux sur la procédure à adopter jusqu'à ce que de tels problèmes soient définitivement résolus par notre union.

9. Les Églises de nos deux familles devraient être encouragées à revoir les programmes et les ouvrages théologiques en usage au sein de leurs institutions et à y apporter les corrections et adjonctions nécessaires dans le but de promouvoir une meilleure compréhension de l'autre. Il serait aussi profitable de lancer des programmes pour l'instruction des prêtres et des fidèles de nos communautés sur des questions relatives à l'union des deux familles.

II. Relations de nos Églises avec d'autres Églises chrétiennes dans le monde

10. Notre commune participation au mouvement œcuménique et notre engagement au sein du C.O.E. nécessitent une meilleure coordination dans un but d'efficacité pour la promotion, au sein du mouvement œcuménique, de la foi qui fut donnée aux saints une fois pour toutes. Une discussion préliminaire de cette question serait possible lors de la VII^e assemblée générale du C.O.E. à Camberra, Australie, en février 1991, et au sein des conseils régionaux et nationaux des Églises, et l'élaboration d'un plan plus efficace de coordination de nos efforts.

11. Il existe des questions cruciales, sur lesquelles nos deux familles sont fondamentalement d'accord et ont des divergences avec l'Église catholique romaine et les Églises protestantes. Nous pourrions organiser des consultations mixtes restreintes sur des questions telles que :

- a) position et rôle de la femme dans la vie de l'Église et réponse orthodoxe commune au problème actuel d'autres communautés chrétiennes concernant l'ordination des femmes à la prêtrise ;
- b) souci pastoral pour des mariages mixtes entre chrétiens orthodoxes et hétérodoxes ;
- c) mariages entre chrétiens orthodoxes et membres d'autres religions ;
- d) position orthodoxe sur la dissolution ou l'annulation du mariage, le divorce et la séparation des époux ;
- e) avortement.

12. Une consultation commune devrait être tenue sur le problème brûlant du prosélytisme vis-à-vis de la liberté religieuse, pour tracer le cadre d'un accord avec d'autres Églises quant à la procédure à suivre lorsqu'une personne ou une famille orthodoxe ou orientale orthodoxe désire adhérer à une autre Église (catholique romaine ou protestante) et vice-versa.

13. Une consultation mixte spéciale serait à convoquer sur la théologie et la pratique de l'uniatisme dans l'Église catholique romaine, comme prélude à une discussion avec cette Église sur le sujet.

14. Une autre consultation mixte serait nécessaire pour coordonner les résultats des divers dialogues bilatéraux actuellement en cours, et tenus dans le passé par les Églises de nos deux familles avec d'autres Églises – catholique et protestantes.

III. Notre service commun envers le monde de la souffrance, de la pauvreté, de l'injustice et des conflits.

15. Il est nécessaire de réfléchir ensemble à la meilleure coordination possible de nos plans actuels pour promouvoir nos projets humanitaires et philanthropiques dans le contexte socio-ethnique de nos peuples et du monde en général. Cela entraîne notre approche commune des problèmes tels que : a) faim et pauvreté, b) maladie et souffrance, c) discriminations politiques, religieuses et sociales, d) réfugiés et victimes de guerre, e) jeunesse, drogue et chômage, f) handicapés mentaux et physiques, g) vieillesse et personnes âgées.

IV. Notre coopération à la propagation de nos communes foi et tradition.

16. Il importe d'encourager et de mettre à exécution le plus possible notre coopération mutuelle dans la mission intérieure à nos peuples, notamment les instruire dans la foi et les préparer aux dangers de l'époque moderne dus au sécularisme contemporain, les sectes, les idéologies, le matérialisme, le s.i.d.a., l'homosexualité, la société permissive, le consumisme.

17. Il est également nécessaire de trouver la méthode adéquate pour collaborer entre nous et avec les autres croyants au sein de la mission chrétienne dans le monde, sans affaiblir l'autorité et l'intégrité des Églises orthodoxes locales.

Episkepsis N° 446 du 1^{er} octobre 1990.

RÉUNION DE LA COMMISSION MIXTE DE DIALOGUE ENTRE L'ÉGLISE
ORTHODOXE ET LES ÉGLISES ORTHODOXES ORIENTALES

Episkepsis N° 498 du 30 octobre 1993.

Du 1^{er} au 6 novembre s'est réuni au Centre orthodoxe du Patriarcat Œcuménique à Chambésy, Genève, la Commission mixte de dialogue entre l'Église orthodoxe et les Églises orthodoxes orientales dans le but de faire le point sur le processus visant à restaurer la pleine communion entre ces Églises. Les séances étaient présidées conjointement par les métropolitains Damaskinos de Suisse (Patriarcat Œcuménique) et Bishoy de Damiette (Église copte).

Du côté orthodoxe, outre le co-président, le métropolitain Damaskinos, participaient aussi : le métropolitain Chrysostome de Péristerion, le rév. prof. Georges Dragas, le prof. Georges Martselos, conseillers (Patriarcat Œcuménique) ; le métropolitain Pierre d'Axoum, le prof. Viassios Phidas, secrétaire de la Commission (Patriarcat d'Alexandrie) ; le métropolitain Georges du Mont-Liban (Patriarcat d'Antioche) ; le métropolitain Pitirim de Volokolamsk et Jurjev, le prof. Nikolai Zabolotski (Patriarcat de Russie) ; le métropolitain Antoine de Transylvanie (Patriarcat de Roumanie) ; le horépiscope Barnabas de Salamis, le prof. Andréas Papavasiliou (Église de Chypre) ; le métropolitain Mélétiós de Nikopolis, le rév. prof. Jean Romanides (Église de Grèce) ; le père Jani Trebicka, le père Martin Ritsi (Église d'Albanie) ; le rév. prof. Pavel Ales, le prof. Roman Juriga (Église de Tchécoslovaquie) ; le père Heikki Huttunen (Église de Finlande).

Du côté des Églises orientales, outre le co-président, le métropolitain Bishoy, participaient : l'évêque Sérapion de Public, le rév. prof. Emile Maher Ishak, le théologien Joseph Moris Faltas, conseillers (Église copte) ; le métropolitain Grégorios Yohanna Ibrahim d'Alep (Église syrienne) ; l'archevêque Dr Mesrob Krikorian, co-secrétaire (Catholicosats arménien d'Etchmiadzin) ; l'archevêque Aram Keshishian, l'archevêque Mesrob Ashdjian (Catholicosats de Cilicie) ; le père George Kondothra (Église syrienne Malankara de l'Est) ; l'archevêque Makarios de Tigrée, le père Johannes Seife Sellassie (Église éthiopienne).

Au cours de la séance d'ouverture, le métropolitain Damaskinos de Suisse prononça l'allocution suivante :

"Chers frères en Christ,

"Je vous souhaite la bienvenue au Centre orthodoxe du Patriarcat Œcuménique et je vous transmets les vœux et la bénédiction de Sa Sainteté le patriarche Œcuménique Bartholomaios pour le succès des travaux de notre Commission.

"La présente réunion plénière de la Commission théologique mixte de dialogue entre l'Église orthodoxe et les Églises orthodoxes orientales est des plus importantes non seulement pour la mise en valeur correcte du travail théologique – à portée vraiment historique – accompli par notre Commission au cours de ses réunions précédentes, mais aussi pour les possibilités qu'elle offre de faciliter les procédures ecclésiastiques nécessaires au rétablissement de la pleine communion. Notre tâche est difficile mais peut-être elle sera menée à bien si nous nous conformons tous à l'esprit des grandes personnalités patristiques de l'Église des premiers siècles. Ce sont justement les Pères qui sont nos maîtres à tous. Ce sont eux qui dirigeront notre pensée et nos réflexions de sorte que nos propositions finales soient conformes à la volonté du Seigneur.

"La tâche de la présente réunion découle de l'accomplissement du travail théologique de notre Commission, consigné dans les deux Déclarations communes et qui, à quelques exceptions près, est généralement apprécié comme une contribution essentielle sur la voie du rétablissement de la communion ecclésiale. Je désire souligner que trois Églises orthodoxes – à savoir les Patriarcats d'Alexandrie, d'Antioche et de Roumanie – ont officiellement exprimé leur accord et leur satisfaction pour les résultats de notre Dialogue et attendent avec confiance les développements qui rendront possible la communion parfaite entre les deux familles d'Églises. Les appréciations des autres Églises orthodoxes locales sont également positives. Dans ce sens, l'agenda et la méthode de la présente réunion de la Commission confirment que quelque chose d'important est en train de se passer dans les relations entre nos Églises.

"L'agenda indique que nous sommes appelés à rechercher des propositions concrètes pour surmonter les obstacles ecclésiaux constatés dans nos Déclarations communes, par exemple, les anathèmes historiques prononcés de part et d'autre, et le manque d'énumération commune des sept conciles œcuméniques. C'est dans cet esprit que furent formulés les thèmes de notre agenda, à savoir :

1. Quelle est l'autorité ecclésiastique compétente de part et d'autre pour lever les anathèmes et quels sont les présupposés de rétablissement de la communion ecclésiale ?
2. la levée des anathèmes de quels conciles et de quelles personnes, est-elle possible aux termes du paragraphe 10 de la II^e Déclaration commune ;
3. Quelle est la procédure canonique de part et d'autre pour la levée des anathèmes et le rétablissement de la communion ecclésiale ?
4. Comment pouvons-nous comprendre et appliquer le rétablissement de la communion ecclésiale dans la vie de nos Églises ?
5. Quelles sont les conséquences canoniques et liturgiques de la pleine communion ?

"Il est évident pour tous que nos propositions théologiques doivent être fondées sur la tradition et la praxis ecclésiastiques des premiers siècles ; les Églises ont donc honoré notre Commission en lui confiant l'examen de ces

Les représentants officiels des deux familles d'Églises orthodoxes et leurs conseillers furent réunis dans une atmosphère de prière et de chaleureux et cordial amour fraternel entre chrétiens. Au Centre orthodoxe du Patriarcat Œcuménique, ils ont bénéficié de l'hospitalité généreuse de Sa Sainteté le patriarche Œcuménique Bartholoméos I^{er} par les soins de Son Éminence le métropolitain Damaskinos de Suisse.

Les trente participants venaient de : l'Albanie, l'Autriche, la Chypre, l'Égypte, les États-Unis d'Amérique, l'Éthiopie, la Finlande, la Grande-Bretagne, la Grèce, l'Inde, le Liban, la Pologne, la Roumanie, la Russie, la Suisse, la Syrie et la Tchéquie.

Les réunions plénières de la Commission mixte étaient coprésidées par Leurs Éminences les métropolitains Damaskinos de Suisse et Bishoy de Damiette. Dans son

discours inaugural, le métropolite Damaskinos de Suisse expliqua la procédure à suivre et souligna que :

"La présente réunion plénière de la Commission théologique mixte de dialogue entre l'Église orthodoxe et les Églises orthodoxes orientales est des plus importantes non seulement pour la mise en valeur correcte du travail théologique – à portée vraiment historique – accompli par notre Commission au cours de ses réunions précédentes, mais aussi pour les possibilités qu'elle offre de faciliter les procédures ecclésiastiques nécessaires au rétablissement de la pleine communion."

À l'issue de la séance inaugurale, chaque partie se réunit séparément afin de discuter les rapports préparés sur les thèmes suivants :

- Quelle est l'autorité ecclésiastique compétente de part et d'autre pour lever les anathèmes et quels sont les présupposés de rétablissement de la communion ecclésiale ?

- La levée des anathèmes de quels conciles et de quelles personnes, est-elle possible aux termes du paragraphe 10 de la II^e Déclaration commune ;

- Quelle est la procédure canonique de part et d'autre pour la levée des anathèmes et le rétablissement de la communion ecclésiale ?

- Comment pouvons-nous comprendre et appliquer le rétablissement de la communion ecclésiale dans la vie de nos Églises ?

- Quelles sont les conséquences canoniques et liturgiques de la pleine communion ?

Les deux rapports préparés furent présentés au plénum le troisième jour des travaux pour clarification et discussion. À l'issue des discussions, les Orthodoxes orientaux ont présenté un document de réponse qui élargit le débat au sein du plénum. Un comité de rédaction fut nommé, constitué de Leurs Éminences les métropolitains Bishoy de Damiette, Grégorios Yohanna Ibrahim et Mesrob Krikorian, du côté des Églises orthodoxes orientales, et des professeurs Rév. Pères Jean Romanidès et George Dragas ainsi que du professeur Viassios Phidas, du côté orthodoxe, afin de préparer les propositions spécifiques de la Commission aux deux familles d'Églises au sujet de la levée des anathèmes, prononcés de part et d'autre, et du rétablissement de la pleine communion.

Débatu au sein du plénum, le texte suivant fut adopté à l'unanimité :

PROPOSITIONS POUR LA LEVÉE DES ANATHÈMES

A la lumière de la Déclaration commune sur la question christologique (monastère Saint-Bishoy 1989) et de la 11^e Déclaration commune (Chambésy 1990), les représentants des deux familles d'Églises sont d'accord pour affirmer que la levée des anathèmes et des condamnations du passé peut être réalisée sur la base de leur reconnaissance commune du fait que les conciles et les pères, anathématisés ou condamnés dans le passé, sont orthodoxes dans leur enseignement. De même, à la lumière des quatre rencontres non officielles (1964, 1967, 1970, 1971) et des trois assemblées officielles (1985, 1989, 1990), nous avons compris que les deux

familles ont fidèlement respecté l'authentique enseignement christologique orthodoxe ainsi que la continuité ininterrompue de la tradition apostolique, bien qu'ayant utilisé des termes christologiques de manières différentes.

2. La levée des anathèmes doit se faire unanimement et simultanément par

les Primats de toutes les Églises des deux parties et cela par la signature de l'acte ecclésiastique approprié, dans lequel il sera déclaré de part et d'autre que l'autre partie est orthodoxe sous tout rapport.

3. La levée des anathèmes doit impliquer que :

- a) la pleine communion entre les deux parties est immédiatement rétablie,
- b) aucune condamnation réciproque du passé, conciliaire ou personnelle, n'est désormais en vigueur,
- c) on doit se mettre d'accord sur une liste de diptyches des Primats des Églises pour usage liturgique,

4. En même temps, les pas suivants doivent être faits :

- a) La sous-commission mixte chargée des questions pastorales doit poursuivre son très important travail conformément à la décision prise au cours de la réunion de la Commission mixte en 1990.
- b) Les coprésidents de la Commission mixte doivent rendre visite aux Primats des Églises pour les informer en détail sur les résultats du Dialogue.
- c) Une sous-commission liturgique doit être nommée par les deux parties ; elle sera chargée d'étudier les implications liturgiques résultant du rétablissement de la communion et de proposer des formules de concélébration adéquates.
- d) Les questions ayant trait à la juridiction ecclésiastique doivent être laissées à être réglées par les autorités correspondantes des Églises locales sur la base des principes canoniques et conciliaires communs.
- e) Les deux coprésidents de la Commission mixte, en collaboration avec les deux secrétaires, doivent veiller, d'une part, à ce que des ouvrages susceptibles d'expliquer notre commune compréhension de la foi, qui nous a conduits à surmonter les divisions du passé, soient rédigés, d'autre part, à ce que le travail des autres sous-commissions soit efficacement coordonné.

(Signatures)

Métropolitain Damaskinos de Suisse

Prof. Vlassios Phidas

Métropolitain Bishoy de Damiette

Archevêque Dr Mesrob K. Krikorian"

À l'issue de la signature du Communiqué par les deux coprésidents et les deux secrétaires de la Commission, le métropolitain Damaskinos de Suisse prononça l'allocution de clôture suivante :

"Chers frères en Christ,

"Les réunions du plénum de notre Commission mixte furent toujours des assemblées de recueillement spirituel où la parole des grandes figures patristiques de notre tradition commune renforçait constamment dans le Saint Esprit nos faibles forces devant le mystère de la divine économie en Christ. La force de la foi des Pères de l'Église rayonnait la même lumière de la vérité de la foi à travers les multiples formes d'expression de la tradition apostolique. Les rencontres non officielles et les réunions officielles de notre Commission théologique mixte furent, en dernière analyse, une commune expression de la conscience ecclésiale à savoir que l'authenticité de la tradition patristique constitue non seulement le fondement inamovible de la continuité authentique de la foi apostolique dans la vie de l'Église mais, de plus, la force invincible permettant de confirmer sans cesse l'unité de l'Église dans la vraie foi et l'amour.

"Dès le début, les représentants des deux familles d'Églises orthodoxes avons eu la conscience ferme et inébranlable que seuls les Pères de l'Église pouvaient nous aider à mener correctement et efficacement notre dialogue théologique. Même les moments de tension au cours de nos discussions étaient dus au zèle de comprendre plus profondément la sagesse patristique par rapport aux problèmes actuels dans les relations de nos Églises. Si, par conséquent, les Pères nous unissent, qui pourra nous séparer, nous empêcher de participer en commun à tout ce que l'amour du Dieu Trin a légué à l'Église par l'incarnation du Fils ?

"C'est dans cet esprit que nous avons aussi travaillé durant la présente réunion du plénum de notre Commission, aussi bien lors de nos séances séparées que plénières. Il s'agissait de mettre en valeur nos 'Déclarations communes', notamment celle sur la question christologique, pour l'unité de l'Église : cela fit de nouveau apparaître la force de la tradition patristique. Elle nous permit de discerner que, même à travers des parcours historiques différents, nous n'avons jamais cessé de respecter profondément les paroles de nos pères spirituels communs et que c'est uniquement avec leur aide que nous pourrions être conduits à rétablir la communion ecclésiale.

"Nous sommes tous conscients d'avoir répondu avec zèle au mandat de nos Églises et d'avoir donné notre témoignage théologique concernant l'unité de foi sous-jacente à nos deux traditions théologiques. Nos Églises apprécieront dans l'amour nos propositions et trouveront les solutions dictées par l'économie ecclésiastique pour accélérer leur marche vers la pleine communion devant l'autel du Seigneur d'où leurs fidèles puisent 'un remède d'immortalité et un antidote contre la mort'.

"En clôturant la dernière séance de cette réunion de la Commission, je me dois de remercier avec gratitude nos Églises pour la confiance dont elles nous ont gratifiés dans notre mission difficile, mon frère le co-président, Son Éminence le métropolitain Bishoy de Damiette pour son dévouement zélé à la voix des Pères, les secrétaires et les membres de la Commission pour leur empressée et essentielle contribution théologique, les conseillers pour leur aide constructive, les interprètes pour leur effort de nous libérer des contraintes linguistiques et les autres précieux collaborateurs et collaboratrices pour leur service sans relâche. Merci à tous."

RÉUNION À CHAMBÉSY DE LA COMMISSION INTERORTHODOXE POUR LE
DIALOGUE THÉOLOGIQUE AVEC LES ANCIENNES ÉGLISES ORIENTALES

Episkepsis N° 647 du 30 avril 2005

COMMUNIQUÉ

La commission interorthodoxe du dialogue avec les anciennes Églises orientales s'est réunie au Centre orthodoxe du Patriarcat Œcuménique à Chambésy du 10 au 13 mars 2005, à l'invitation de Sa Sainteté le patriarche Œcuménique Bartholoméos le que la commission remercie chaleureusement de l'hospitalité. La réunion avait pour but d'examiner les questions encore restées en suspens et les perspectives ouvertes à la poursuite des travaux de la Commission mixte du dialogue théologique. Le métropolite Emmanuel de France, coprésident orthodoxe de la Commission théologique mixte, a présidé les travaux de la commission, auxquels ont participé, avec l'accord de Leurs Béatitudes les Primats des très saintes Églises orthodoxes, d'éminents théologiens ecclésiastiques et laïcs, ayant siégé au sein de la Commission théologique mixte ou des sous-commissions chargées respectivement des questions pastorales et liturgiques.

À l'ouverture des travaux, Son Excellence l'évêque Makarios de Lampsaque a donné lecture du message de bienvenue adressé aux participants par Son Éminence le métropolite Jérémie de Suisse, directeur du Centre orthodoxe. Les participants à la commission ont ensuite écouté les rapports concis suivants sur :

a) *L'évolution et les perspectives du dialogue*, présenté par Son Éminence le métropolite Emmanuel de France, président de la Commission mixte ;

b) *Les critères d'évaluation du travail théologique fourni par la Commission mixte du dialogue et les réserves formulées sur ce travail*, présenté par le professeur Viassios Phidas, secrétaire orthodoxe de la Commission mixte

c) *La signification de l'accord obtenu sur la question christologique et la réfutation de ceux qui objectent à l'interprétation de reconnaissance par Jean Damascène de l'« orthodoxie » des non-chalcédoniens*, présenté par le professeur Georges Martzélos

d) *Les imprécisions du paragraphe 8 de la II^e Déclaration de consensus théologique et la nécessité de clarifier celui-ci*, présenté par M^e Albert Laham ;

e) *Les difficultés théologiques du Dialogue avec les Églises orientales*, présenté par le père Valentin Asmousse, professeur à l'Académie théologique de Moscou ;

f) *Les relations bilatérales de l'Église orthodoxe russe avec les Églises orthodoxes orientales et les réserves exprimées par l'Église orthodoxe russe concernant les documents des Déclarations de consensus théologique*, présenté par le professeur Serge Govoroune, professeur à l'Académie théologique de Moscou ;

g) *Les problèmes liturgiques issus du rapprochement des deux familles d'Églises et la façon de les envisager*, présenté par le professeur Jean Foundoulis.

Son Éminence le métropolite Pierre d'Axoum (Patriarcat d'Alexandrie), Son Excellence l'évêque Basile de Trimythonte (Église de Chypre), le révérend professeur

Nicolae Necula (Église de Roumanie) et le révérend archimandrite Wasrsonofiusz (Église de Pologne) ont aussi participé aux travaux de la Commission et y ont apporté leur contribution constructive aux débats.

Les rapports concis et les débats ont été d'un haut niveau, non seulement concernant l'évaluation critique de l'importante oeuvre théologique fournie par la Commission théologique mixte, toujours par rapport aux nombreuses réserves exprimées par divers milieux, mais aussi concernant le besoin de planifier la tâche future de la Commission théologique mixte afin de remédier aux imprécisions ou aux omissions constatées et pour mettre mieux à profit le travail théologique accompli. Les exposés présentés à l'appui de nombreux arguments d'ordre théologique, ecclésiologique et méthodologique, pourraient être résumés dans les propositions suivantes :

1. Le dialogue théologique entre l'Église orthodoxe et les anciennes Églises orientales préchalcedoniennes est particulièrement important, comme en a décidé à l'unanimité la III^e Conférence panorthodoxe préconciliaire (1986). Dès lors, il faut poursuivre ce dialogue pour achever le travail de la Commission théologique mixte, ainsi que celui des sous-commissions chargées des questions pastorales et liturgiques.

2. La Commission théologique mixte doit planifier ses travaux pour examiner, d'une part, les réserves et critiques formulées, qu'elles soient ou non fondées, sur quelques points obscurs des deux Déclarations théologiques communes (1989, 1990) et les conséquences de ces documents, d'autre part, les questions encore restées en suspens des deux sous-commissions. C'est l'unique façon de mettre en relief non seulement l'importance du consensus obtenu sur la question christologique, mais aussi de préparer dûment le corps de l'Église.

3. Mettre en relief, au moyen d'études spéciales :

- a) la base cyrillienne des définitions dogmatiques émanant des conciles œcuméniques IV, V, VI et VII ;
- b) l'importance ecclésiologique que revêt la reconnaissance de ces conciles et leur numérotation officielle parmi les conciles œcuméniques et
- c) l'importance que revêt la levée des anathèmes pour le rétablissement de la communion ecclésiale. Ces questions présupposent un examen minutieux et complet de l'héritage théologique des deux traditions et la clarification de la terminologie christologique.

4. Avant de planifier l'activité future, il importe de réunir, organiser et publier, dans un ouvrage, tous les rapports et études portant sur le contentieux théologique des Documents de consensus ou réfutant les critiques formulées. Cela afin de justifier, à l'appui d'arguments pertinents, non seulement le travail déjà accompli, mais aussi les perspectives futures des travaux de la Commission théologique mixte et des deux sous-commissions.

Centre orthodoxe du Patriarcat Œcuménique
Chambésy, le 13 mars 2005.